

Réunion du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 6 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vendredi six septembre à onze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Éliette VALAT, Claire GINIER, Élie COUDERC, Daniel GIOVANNACCI, Bernard ROUQUETTE, Serge GOUT.

Absents ayant donné procuration : Johan VALMALLE à Bernard ROUQUETTE

Absent : Jean Paul MARTIN

Madame Eliette VALAT a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption du compte-rendu du 10 juillet 2013

En préalable une information est faite sur les travaux de l'école communale : les locaux de l'école ont bien été livrés le vendredi 30 août 2013. La rénovation de l'école a permis d'engager la demande des subventions attribuées par l'Etat et le Département pour un montant de 90 000 € environ, le solde approximativement 32 000 € étant à la charge de la commune, son financement étant réalisé par le prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne.

Une enseignante a été recrutée par l'Association Ecolé & Nature et elle a pris ses fonctions le lundi 2 septembre 2013.

Lecture est faite de l'article paru le 1er septembre 2013 dans le Midi Libre. Il y a eu une médiatisation forte, par une présence de la presse écrite Locale et Nationale, des Radios et la Télévision. Le Syndicat de l'éducation Nationale soutiendra la création d'un poste à Rousses lors de la réunion de Réaménagement.

Demande de Subvention

Lecture est faite du courrier de l'association Ecole & Nature daté du 30 Août 2013 et de son annexe (Budget prévisionnel de Septembre 2013 à Janvier 2014). Ce courrier fait état d'une demande de subvention de 12 000 € pour le bon fonctionnement de « l'école Associative Laïque de Rousses » comme le prévoit la délibération du 10 juillet autorisant la convention signée entre la commune et l'association.

Après débat autour de la contribution financière ou pas des parents d'élèves au fonctionnement de l'école. Le principe d'une participation symbolique des parents d'élèves est souhaité.

Le coût annuel de l'enseignante est de 22 000 € même dans le cas où, suite l'affectation d'un enseignant relevant de l'Education Nationale, son statut d'enseignante passerait à un statut d'ATSEM, ainsi que le prévoit son contrat de travail.

Concernant la subvention de 12 000 € pour le fonctionnement de l'école, le conseil municipal vote à 3 pour, 4 abstentions et 1 contre pour le versement de la subvention à l'école et Nature.

Décisions Modificatives

Afin de payer la subvention de 12 000 € voté et les heures supplémentaires effectuées durant la saison du Tapoul, le Conseil Municipal délibère favorablement pour les DM suivantes :

- Budget Principal :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
60633 / 011 – Fournitures de voirie : - 1 000 € 6411 / 012 – Rémunération Titulaire : 1 000 € 6554 – Contribution Orga. Regroupement : - 7 500 € 65733 – Département : - 3 000 € 657341 – Communes membres du GFP : - 500 € 6574 – Subv. Fonct. Pers. Droit privé : 12 000 €	70872 – Budget Annexes : + 1 000 €
TOTAL Dépenses = 1 000 €	TOTAL Recettes = 1 000 €

- Budget du Tapoul :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
621 / 012 – Personnel extérieur : 1 000 €	706 – Prestations de services : 1 000 €
TOTAL Dépenses = 1 000 €	TOTAL Recettes = 1 000 €

Questions diverses

Ordinateur école : Vu l'urgence de remplacer l'ordinateur de l'école pour son bon fonctionnement, dépense qui avait programmée dans le budget 2013, Monsieur GIOVANNACCI a acheté un ordinateur portable pour le compte de la mairie. Il a dû faire l'avance de celui-ci. Cette ordinateur lui sera remboursé et l'achat porté dans l'inventaire de la commune. Le conseil vote à l'unanimité.

Ménage : Le conseil municipal s'interroge sur la nécessité de regrouper en un seul et même poste l'ensemble des tâches ménagère (Foyer, mairie, école), qui sont exercées par 2 postes distincts. Le conseil prendra une décision au prochain conseil.

Fosse du Foyer: La fosse du foyer présente une détérioration entraînant un écoulement sous le foyer. Il est indispensable de la réparer.

Fosse du Restaurant/salle Hors-sac : Les eaux usagées et les toilettes de la salle hors sac sont branchées sur la fosse commune qui sert aussi au restaurant le Ruche. Il est nécessaire de décider d'une quote-part de participation de la commune à l'entretien et vidange de cette fosse. Les utilisateurs de la salle hors sac étant les adeptes Tapoul et de la Via Ferrata, c'est sur ces 2 budgets que sera imputé la participation de la commune.

Bassin de Rousses : Suite à la rencontre avec les propriétaires du terrain sur lequel est implanté le bassin de Rousses, ils proposent que le terrain reste leur propriété, la mairie délimiterait le périmètre de protection du bassin à l'aide d'un grillage et la servitude de passage continuerait à s'exercer. Après consultation, cette solution s'avérant contraire à la réglementation de la mise aux normes des captages et bassins, elle ne peut être retenue.

Enquête Public : L'enquête publique concernant les captages et le bassin de Rousses se déroulera du 01/10/2013 au 07/11/2013. L'enquêteur sera présent le mardi 1er octobre, le mardi 15 octobre et le jeudi 7 novembre en mairie.

La séance est levée à 13h00.